

20191209_DL_04

OBJET :

Grille tarifaire des services mutualisés 2020

Date de convocation :

3 décembre 2019

Date de séance :

9 décembre 2019

Date d'affichage :

10 janvier 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 29

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Ernest CANDELA, Jean-Marie BLONDELLE, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Yannick DESSAINT, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Didier REMY, Hubert CAPELLE, François DEBEUGNY, François DURIEUX, Fabrice FRION, et Anna-Maria LEMAIRE.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
Jean-Claude RENAUX à Ernest CANDELA
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Patricia POUPART à Claude DEFLESSELLE
Jean-Philippe DELFOSSE à Jean GORRIEZ
Hervé MENTION à Yannick DESSAINT
Annie VERRIER à Denis DEMARCY
Jean-Claude PRADEILHES à Philippe COCQ
Julien HERNANDEZ à Olivier JARDE
Gérard CARON à Anna-Maria LEMAIRE
Florence RODINGER à Laurent PARSIS
Emile FOIREST à Didier REMY

Le syndicat mixte Somme Numérique propose aux collectivités et établissements publics de son périmètre de compétence des services mutualisés d'administration électronique liés principalement au passage à la dématérialisation des actes et procédures administratives. Son offre de service s'élargit dans le domaine de l'hébergement et la sauvegarde notamment, se basant sur l'infrastructure sécurisée du Data center acheté en 2019,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 approuvé lors de la séance du comité syndical du 14 novembre 2019,

Considérant l'enjeu pour le syndicat mixte Somme Numérique de disposer d'une offre de services mutualisés complète et répondant aux besoins de ses membres dans le cadre de la mise en œuvre du centre de services numériques mutualisés dans le nouveau data center,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L’offre de services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique comprend :

- l’accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics à dimension régionale www.marchespublics596280.fr;
- la gestion et le renouvellement des noms de domaine ;
- l’hébergement d’un site Web simple sur serveur mutualisé ;
- l’accès à la plateforme IRIS et ses services de base (flux comptables, contrôle de légalité, parapheur et signature électronique des documents, mail sécurisé et module de convocation) ;
- la messagerie collaborative Zimbra ;
- le groupement de commandes Télécoms ;
- le Service Electronique Sécurisé d’Archivage Mutualisé ;
- la sauvegarde et le stockage synchronisé ;
- la solution de bornes Wifi public dite « wifisomme » ;
- la mise à disposition de machines virtuelles ;
- l’hébergement physique de serveurs.

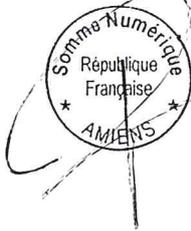
ARTICLE 2 – La grille tarifaire des services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique annexée à la présente délibération est approuvée.

ARTICLE 3 – La convention-type destinée à la mise à disposition des services mutualisés pour les établissements non membres du syndicat mixte est mise à jour tenant compte de la nouvelle offre de services introduite par la présente délibération.

ARTICLE 4 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président de Somme Numérique
Certifie que ce document a été

Transmis le - 9 JAN. 2020



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité